

PREFET DU TARN

COMPTE RENDU  
CSS SEPIPROD du 18 octobre 2018

INTITULE	NOM	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
Collège administration		
Sous-préfecture de Castres	Barbara MOUSTIE Delphine BOSC Sandrine REBELO	Présente Présente Présente
SIDPC	Philippe SERVANTON	Présent
SDIS	Romain GOULESQUE	Présent
DREAL	Frédéric BERLY Lhassan SABRI	Présent Présent
Collège collectivités		
Mairie de Castres	Igor LEFEVRE	Présent
Collège riverains		
Association de défense pour la sécurité et l'environnement des quartiers de Lacaze Basse et Lacaze Haute	Daniel RESPAUD-BOUNY Serge JULIA	Présent Présent
Collège exploitant		
SEPIPROD	Myriam MAUGIN Jean-Philippe DHALLUIN	Présente Présent
Collège salariés		
SEPIPROD	Eric CHADES	Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 15 décembre 2017
- 2) Bilan annuel 2018 de la société SEPIPROD
- 3) Bilan 2018 de l'ICC
- 4) Instruction du 6 novembre 2017 : consultation et diffusion des données sensibles pour la sûreté
- 5) Questions diverses
  - Etat d'avancement des actions post PPRT (financement et réalisation des travaux)
  - Retour sur l'exercice PPI de septembre 2018

*La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de Mme MOUSTIE, secrétaire général de la sous-préfecture. Un tour de table est effectué.*

M. RESPAUD-BOUNY (Association des riverains) formule en préambule trois questions, portant sur le choix de la date de la réunion, la communication des documents en amont de la séance et la tenue d'une nouvelle réunion publique.

Mme MOUSTIE explique que la date de la réunion a été arrêtée en fonction des disponibilités de M. le Sous-préfet, qui s'excuse de ne pouvoir être présent.

M. BERLY (DREAL) ajoute que l'arrêté fixant la composition de la CCS arrivant à échéance, il a été décidé de ne pas programmer la réunion à une date plus tardive. Il précise ensuite que les points inscrits à l'ordre du jour seront l'occasion de revenir sur les deux autres questions.

### **1) Approbation du compte rendu de la CSS du 15 décembre 2017**

M. RESPAUD-BOUNY émet des réserves quant au choix de certains termes dans le compte rendu.

Mme MOUSTIE rappelle que l'approbation du compte rendu porte moins sur la forme que sur le fond des échanges.

*Le compte rendu de la CSS du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

### **2) Bilan annuel 2018 de la société SEPIPROD**

M. DHALLUIN (SEPIPROD) revient sur certains faits marquants de l'année 2018 (étude des besoins en eau et incendie, extension du parking du personnel, remplacement du réacteur RB51, aménagement d'un sas pour l'accueil des véhicules de livraison au portail sud...).

M. RESPAUD-BOUNY demande si le portail sud est désormais relié à l'autre entrée du site.

M. DHALLUIN répond par la négative. Toutefois, cinq places de stationnement ont été aménagées devant le sas.

M. RESPAUD-BOUNY signale que des poids lourds stationnent encore le week-end au niveau du château d'eau, sur la voie publique.

M. DHALLUIN assure que les infractions constatées ne concernent pas le transport de matières dangereuses (oxyde d'éthylène), strictement encadré. Toutefois, cette problématique ne relève pas de la responsabilité de la Société.

M. BERLY observe que, comme les aménagements ne sont finalisés que depuis mi-septembre, cette pratique résulte probablement des mauvaises habitudes prises par le passé.

Mme MOUSTIE propose que SEPIPROD engage une action de sensibilisation auprès des chauffeurs. Les services de la mairie étudieront également la possibilité d'installer une signalétique interdisant le stationnement dans cette zone.

M. DHALLUIN évoque ensuite les autres aménagements réalisés sur le site : construction d'une nouvelle cuvette de stockage pour l'atelier T, installation d'une surtoiture sur une partie du bâtiment laboratoire et déconstruction du bâtiment F4 (projet d'extension du laboratoire prévu pour 2019-2020).

En outre, un exercice conjoint POI-PPI a été réalisé le 10 septembre 2018 (scénario : explosion d'une des chaudières et embrasement d'une fuite de gaz au poste de livraison GRDF).

En parallèle, les services techniques de la mairie ont été rencontrés en septembre pour rétablir la signalétique de l'accès au site.

Enfin, l'extension des horaires de livraison au portail sud devrait contribuer à raccourcir le temps de séjour des poids lourds.

M. DHALLUIN détaille ensuite les mesures et les contrôles effectués en 2018 en matière de surveillance environnementale (rejets aqueux, eaux souterraines, rejets gazeux, légionnelle). A la suite de l'inspection de la DREAL, une mise à jour de l'étude du risque inondation a été

initiée. En complément d'un projet d'aménagement de la périphérie du site (contrôle d'accès, vidéosurveillance, clôtures et palissades), une étude acoustique a été lancée pour étudier les aménagements les plus adaptés dans l'espace de la chaufferie. La prochaine révision réglementaire de l'étude de bruit est prévue pour mars 2019.

M. RESPAUD-BOUNY demande si les aménagements prévus seront réalisés avant cette date. M. DHALLUIN répond que le calendrier dépendra des résultats de l'étude.

Mme MAUGIN (SEPIPROD) précise que l'étude vise à objectiver diverses remontées sur une éventuelle augmentation des nuisances sonores, afin de déterminer les aménagements nécessaires en amont des travaux.

M. RESPAUD-BOUNY souligne le bruit généré par les engins de manutention à proximité de la chambre chaude.

Mme MAUGIN indique que, dans cette zone, l'installation d'un pare-vue, doublé d'un pare-bruit, est à l'étude.

M. DHALLUIN récapitule les investissements réalisés en 2018. Il détaille ensuite les éléments relatifs au système de gestion de la sécurité (inspection et contrôles de la DREAL, audit sûreté des douanes, renouvellement des certifications...).

M. RESPAUD-BOUNY rappelle que, dans son précédent bilan, la DREAL avait préconisé des actions de renforcement de la sécurité et de la surveillance du site.

M. DHALLUIN explique que les résultats des travaux engagés sur ce point, qui s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, seront prochainement remis à la DREAL. Il aborde enfin les actions menées sur le plan de la formation (programme *BEE Safe*, exercices mensuels des ESI sur le POI, SST, recyclages...).

### **3) Bilan 2018 de l'ICC (point 4 de l'ordre du jour initial)**

M. SABRI (DREAL) explique que la visite d'inspection annuelle (15 juin 2018) n'a donné lieu à aucune non-conformité. Les observations formulées ont concerné la prise en compte du risque foudre (mise à jour de l'analyse de risque et étude technique en vue de la réalisation de travaux) et du risque inondation (connaissance de l'aléa et mise à jour de l'analyse de risque). Par ailleurs, aucune non-conformité majeure n'a été relevée sur la surveillance environnementale. Dans ce domaine, trois écarts non substantiels ont été identifiés. Un contrôle inopiné sera effectué avant fin 2018 sur les rejets des eaux superficielles.

Sur la partie instruction, un dossier concerne la stratégie de défense contre l'incendie des espaces de stockage de liquides inflammables, pour se conformer aux dispositions prévues dans l'arrêté ministériel du 2 septembre 2015 (échanges avec le SDIS, retour des conclusions de l'audit CNPP pour fin 2018).

Un autre dossier se rapporte à la demande d'extension des capacités de stockage en oxyde d'éthylène dans la zone EA2 (5 containers, soit 3,85 tonnes supplémentaires). L'instruction en cours vise à statuer sur le caractère substantiel ou non de la modification, ainsi qu'à apprécier son impact sur le PPRT. Cette appréciation se base sur l'évaluation des risques induits par cette augmentation de capacité de stockage.

Mme MAUGIN note que le scénario le plus contraignant concerne la polymérisation d'un container connecté à l'usine.

M. BERLY précise toutefois que cette modification n'accroît pas le risque sur le scénario majorant.

Mme MAUGIN ajoute que la demande ne vise pas à augmenter la production, mais à optimiser les flux et la logistique vu que ce produit est fourni par un fournisseur basé en Belgique.

M. RESPAUD-BOUNY s'enquiert de l'état d'avancement de ce projet.

M. SABRI répond que la demande est en cours d'instruction au sein de la DREAL.

M. BERLY précise que la modification sera probablement qualifiée de non substantielle. Elle devrait ainsi faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire, assorti de prescriptions supplémentaires.

M. RESPAUD-BOUNY estime que cette demande est irrecevable, à l'heure où le PPRT impose des travaux aux riverains.

M. SABRI rappelle que le PPRT n'est pas conçu pour entraver le développement de l'exploitant. Toutefois chaque modification envisagée par l'exploitant est étudiée et ses impacts et risques sont étudiés au regard de ce PPRT approuvé.

M. BERLY assure que les études menées ont montré que la modification n'induit pas de risques supplémentaires pour les riverains.

#### **4) Instruction du 6 novembre 2017 : consultation et diffusion des données sensibles pour la sûreté**

M. BERLY présente l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017, relative à la consultation et à la diffusion des données sensibles pour la sûreté des ICPE.

Face à la menace terroriste et à la suite des actes de malveillance commis au début de l'été 2015, l'objectif de cette instruction est de protéger la sûreté des sites visés, dans une démarche garantissant à la fois la protection des données sensibles et le droit d'accès du public à l'information.

Le texte établit une hiérarchisation des informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté (caractère peu sensible, sensible, très sensible) et définit pour chacun de ces niveaux, le cas échéant, des modalités de consultation ou de communication.

A titre d'exemple, les documents contenant des informations sensibles communicables pourront être présentés dans les instances locales d'échanges (CSS, réunions publiques), mais les supports ne pourront être communiqués. Le public justifiant d'un intérêt pourra toutefois consulter les documents en préfecture, selon certaines modalités.

#### **5) Questions diverses**

##### **▪ Etat d'avancement des actions post PPRT (financement et réalisation des travaux)**

M. BERLY propose un point d'avancement sur la mise en œuvre des mesures post PPRT. 41 propriétaires étaient concernés par des travaux, à réaliser avant le 6 septembre 2021, dans le cadre de la convention de financement conclue entre la CACM et SEPIPPOD.

M. RESPAUD-BOUNY note que seuls 17 propriétaires se sont pour l'heure engagés dans la démarche.

M. BERLY fait savoir que la loi ne prévoit pas de mesures pour contraindre les propriétaires réticents. Pour autant, tout aura été mis en œuvre pour convaincre et accompagner les propriétaires.

M. RESPAUD-BOUNY souligne l'importance d'organiser une nouvelle réunion publique pour convaincre d'autres propriétaires.

M. BERLY prend note de la demande, mais rappelle les actions d'information déjà mises en œuvre.

M. JULIA (Association des riverains) indique que, pour certains propriétaires, la nécessité d'avancer les sommes et le reste à charge constituent des obstacles.

M. BERLY fait cependant valoir que le dispositif a bien fonctionné pour les propriétaires qui ont choisi de réaliser les travaux (respect des montants et des délais, obtention du crédit d'impôt).

Mme MAUGIN demande si les propriétaires concernés ont pu constater des effets bénéfiques indirects, par exemple sur le chauffage.

M. RESPAUD-BOUNY concède que le double vitrage installé permet certainement de

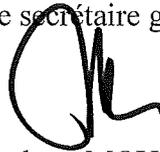
réaliser des économies en la matière. La sécurité reste toutefois l'enjeu premier.  
M. BERLY souhaite savoir si les travaux ont contribué à réduire les nuisances sonores.  
M. RESPAUD-BOUNY n'a pas noté d'évolution significative.

▪ **Retour sur l'exercice PPI de septembre 2018**

M. SERVANTON (SIDPC) revient sur l'exercice POI-PPI réalisé le 10 septembre 2018. Le test a montré que l'établissement est rompu à l'exercice (organisation du PC exploitant, coordination entre le SDIS et l'exploitant, efficacité de la remontée d'informations). Il a néanmoins permis de mettre en évidence quelques défaillances mineures (culture commune relative à l'organisation des secours, efforts de communication à destination des riverains sur la nature des signaux d'alerte, contacts des riverains proches).  
M. LEFEVRE (Mairie de Castres) fait savoir qu'un listing des propriétaires et des occupants des habitations sera réalisé. La question du recueil des contacts téléphoniques a été soumise au référent CNIL.  
M. SERVANTON ajoute qu'un nouveau PPI sera mis à jour d'ici la fin de l'année, en vue de son adoption par un nouvel arrêté préfectoral.  
M. LEFEVRE demande que ce PPI soit transmis aux services de la mairie afin qu'il soit annexé au plan communal de sauvegarde.  
M. SERVANTON rappelle que les deux versions du document (communicable et non communicable) seront consultables en mairie.  
M. RESPAUD-BOUNY s'enquiert de l'avancement de la révision du PLU.  
M. LEFEVRE ne dispose pas d'informations précises sur ce point.  
M. BERLY indique que la demande pourra être relayée auprès de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, en charge de la révision du PLU.  
Mme MOUSTIE explique que la révision est en cours. Eu égard à l'ampleur du dossier, une date précise de finalisation ne peut être communiquée à ce jour.  
M. LEFEVRE souligne l'importance du travail mené à l'échelle de l'agglomération, qui dépasse les questions liées au site de SEPIPROD.

*La séance est levée à 16 heures 55.*

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le sous-préfet,  
Le secrétaire général,



Barbara MOUSTIE

